

Communiqué

Convocation à l'assemblée générale annuelle 2023 de l'APF

L'Association des Parents fransaskois convoque ses membres à sa 42^e assemblée générale annuelle

Samedi le 21 octobre 2023 à 14h30

À l'École Monseigneur de Laval, Pavillon Secondaire des Quatre-Vents situé au 1440, 9^{ème} Avenue Nord, Regina.

N.B. Pour des raisons d'ordre logistique, nous vous prions de confirmer votre présence avant le 10 octobre 2023 en vous inscrivant au lien annexé à ce message. Pour ceux/celles qui ne l'ont pas encore fait, vous voudrez bien renouveler votre adhésion à l'APF au plus tard le 6 octobre 2023 en suivant aussi le lien annexé à ce message.

Proposition d'ordre du jour

1. Ouverture de l'assemblée générale annuelle
2. Nomination d'une présidence de l'AGA
3. Nomination d'un.e secrétaire de l'AGA
4. Adoption de l'ordre du jour de l'AGA
5. Lecture et adoption du procès-verbal de l'AGA du 22 octobre 2022
6. Lecture et adoption des états financiers vérifiés au 31 mars 2022
7. Nomination et approbation de la firme comptable pour l'exercice 2023-2024
8. Rapport de la présidence du conseil d'administration
9. Rapport de la direction générale
10. Elections des administrateurs et administratrices
11. Discussions et vote sur les amendements des statuts
12. Adoption de la cotisation des membres pour l'année prochaine
13. Clôture de l'assemblée générale annuelle

Avis d'élection au conseil d'administration

Conformément aux statuts et règlements de l'APF, des élections auront lieu pour les postes d'administratrices et administrateurs suivants :

- 6 postes d'administratrices et d'administrateurs (mandat de deux ans 2024-2026).

Section IV statuts de l'APF : Conseil d'administration

4.1. Composition

4.1.1. Le conseil d'administration de l'APF se compose de neuf (9) administratrices et administrateurs.

4.1.2. Dans la mesure du possible, le conseil d'administration est constitué d'une représentation équitable des communautés francophones du nord et du sud de la province.

4.1.3. La région du Nord de la Saskatchewan est constituée des communautés au nord de Saskatoon, incluant Saskatoon. Tandis que la région sud de la province est constituée des communautés au sud de Saskatoon.

4.1.4. La région nord et la région sud de la province doivent bénéficier au minimum de deux (2) représentantes et/ou représentants au conseil d'administration.

4.1.5. Dans la mesure du possible, le conseil d'administration est constitué d'une représentation minimale de quatre (4) parents ayant des enfants d'âge préscolaire (0 à 4 ans) ainsi que de deux (2) parents ayant des enfants d'âge scolaire (5 à 17 ans) et un (1) parent ayant un enfant au postsecondaire (18 à 22 ans).

4.1.6. Pour siéger au conseil d'administration, un membre régulier doit s'être acquitté du frais de cotisation et être un membre en règle de l'organisme depuis au moins trois (3) mois.

4.1.7. La majorité des administratrices et administrateurs doivent être résidentes canadiennes ou résidents canadiens.

4.1.8. La direction générale de l'APF siège au conseil d'administration sans droit de vote.

Les documents suivants sont disponibles pour les membres et toute personne intéressée :

- Formulaire de nomination
- Formulaire d'adhésion comme membre de l'APF
- Etats financiers audités
- Procès-verbal assemblée générale octobre 2022
- Appel mise en candidature

Pour vous abonner ou renouveler votre adhésion en ligne, suivez l'une des étapes ci-dessous :

1. Aller sur le site Web de l'APF : <https://parentsfransaskois.ca>
2. Cliquez sur l'icône « Devenir membre/Become a member » dans la page d'accueil
3. Remplir le formulaire d'adhésion
4. Vous pouvez aussi vous inscrire sur Jotform en remplissant le formulaire au bout du lien suivant : <https://form.jotform.com/231076155373252>
5. Dans l'un ou l'autre cas, payer de préférence via un transfert Interac à l'adresse info@apfsk.ca.

Pour plus d'information et pour vous inscrire, communiquez avec nous au 306 653 7444.

Edgard Assoua,

Président Association des parents fransaskois

Courriel : presidence@apfsk.ca